

Image not found or type unknown



Indemnités licenciement

Par **Tchada**, le **03/06/2019** à **23:42**

Bonjour Ma société est en redressement judiciaire, un PSE est envisagé, les AGS vont payer les indemnités à hauteur du plafond , Or il s'avère que je dépasse ce plafond. est-ce que le montant qui dépasse ce plafond peut être récupéré ou est il perdu?

Comment faire pour obtenir la totalité de mes droits ?

Merci pour votre réponse.